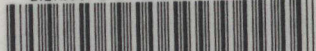


LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01045414 1

DECLARATION DÉPOSÉE PAR LE
GOUVERNEMENT DU CANADA EN
VUE DE LA RATIFICATION DE
LA CONVENTION INTERNATIONALE
SUR L'ÉLIMINATION DE LA
DISCRIMINATION À L'ÉGARD
DES FEMMES

DECLARATION

Le gouvernement du Canada
déclare que conformément à la
résolution adoptée par l'Assemblée
générale de l'Organisation des
Nations Unies, le 18 décembre
1979, et à la recommandation
de la Commission mondiale
de la femme, il s'engage à
appliquer les principes et les
normes énoncés dans la
Convention.